

Nous sommes, avec la ré-appropriation des plages, sur un test grandeur nature en vue de la saison touristique qui s'annonce. Nous sommes également dans un esprit de liberté et de responsabilité. Bien sûr, il y aura des contrôles, et la gendarmerie ripandra présente si nécessaire, les maires nous ont posé la question. Mais cela ne sera pas l'alpha et l'oméga. C'est-à-dire, je le répète, que l'on se repose sur la responsabilité des Corses et je leur fais confiance parce qu'ils ont été exemplaires pendant deux mois en restant chez eux. Il n'y a aucune raison pour que ce test grandeur nature à la veille de l'ouverture de la saison estivale ne soit pas pleinement réussi.

Le préfet de Corse a officiellement confirmé, hier, la date de réouverture des plages dans l'île. Dès ce jeudi, donc, les Corses vont pouvoir retrouver un littoral vierge de toute présence humaine depuis le 17 mars dernier. Un littoral, des plages, mais aussi des activités nautiques, des lacs, des ports de plaisance à nouveau accessibles. Et ce n'est pas rien après la période sombre qui a marqué les esprits et dans une ambiance où la prudence est toujours de mise.

La cohérence territoriale privilégiée

Avant de rentrer dans le vif du sujet, Franck Robine a redonné quelques éléments de contexte, expliquant que « le gouvernement avait confié aux maires et aux préfets la possibilité de rouvrir les plages avec, à l'appui, une analyse et un dossier construit sur le respect des mesures sanitaires. Cela, pour l'aspect juridique, nous y travaillions depuis le 11 mai. J'ai eu, à titre personnel, deux auditions confirmées pour la Corse-du-Sud, avec l'ensemble des maires concernés, soit 32 élus, et mon collègue de Haute-Corse a fait de même avec les maires de son département. Pour ma part, j'ai terminé ma



En centre-ville d'Ajaccio, une plage sous le regard de la citadelle. Finalement, la cité impériale rouvre aussi.

PIERRE-ANTOINE FOURNILL

consultation ce matin (hier matin, ndr) et par ailleurs, le secrétaire général de la préfecture ainsi que les sous-préfets ont été en contact permanent avec les élus pour examiner dans quelles conditions on pouvait procéder à cette réouverture. L'accès aux plages de Corse dans leur quasi-totalité sera à nouveau possible pour le jeudi de l'Ascension et le week-end de l'Ascension. »

Les arrêtés à cet effet devaient être signés dès hier.

« Je veux saluer le travail fait par les maires qui ont eu le souci d'une cohérence territoriale préférentiellement au lieu de travailler chacun dans son coin, s'organiser par bassin de vie, c'est-à-dire par communauté de communes. Ces élus ont privilégié une approche en bonne intelligence afin d'échanger entre eux pour offrir un cadre lisible et compréhensible par tous ceux qui veulent en profiter. Dans ce même souci de cohérence ter-

ritoriale, les deux préfets se sont concertés pour rapprocher les deux départements. Il était évidemment préférable que l'on ne déclina pas des modalités totalement différentes, ce qui aurait été mal compris par les Corses. »

En outre, une cohérence entre les activités a été favorisée. À cet égard, de la même façon qu'il appartient aux maires de solliciter le préfet pour la réouverture des plages, il appartient aux maires de le solliciter pour la réouverture des ports de plaisance et des activités nautiques.

En mer, un rayon de 54 miles nautiques

« Nous avons donc décidé de faire jouer la synergie et, parallèlement à l'accès aux plages, nous autorisons également pour les maires qui en font la demande, l'ouverture des ports de plaisance, les activités nautiques. Toujours



Franck Robine, le préfet de Corse : « L'idée est que l'on se repose sur la responsabilité des Corses. »

PIERRE-ANTOINE FOURNILL

dans ce même souci de cohérence, le préfet maritime a pris hier un arrêté permettant la navigation de plaisance sur l'ensemble du bassin méditerranéen. Il a indiqué que cette dernière était limitée dans un rayon de 54 miles nautiques qui est la transcription sur la mer des 100 kilomètres qui existent sur la partie terrestre. Et pour être tout à fait complet et complémentaire, il faut savoir que là où il restera quelques plages interdites, on ne pourra pas nautiquer dans la bande des 500 mètres. »

Dernier maillon dans cette chaîne de cohérence voulue et réfléchie : sur proposition des maires, une homogénéité dans la progressivité de déconfinement a été adoptée se traduisant par des critères identiques à tous. Ainsi, « on ne pourra pas tout faire sur les plages de Corse dans la période qui s'ouvre. Tout n'est pas permis et pas tout le temps. »

Concrètement, les plages seront ouvertes du lever au coucher du soleil sur l'ensemble du territoire insulaire. À la demande des maires, les pique-niques, barbecues et la consommation d'alcool seront interdits pour éviter toute tentation de rassemblements ou bannir les règles de distance phy-

sique. « Les arrêtés que nous allons prendre, commune par commune, comprennent l'indication qu'il convient de veiller à ce qu'il y ait un mètre entre les personnes et cinq mètres entre groupes de dix personnes. Dans les limitations indiquées, et dans cette première phase, pas de location, pas de mise à disposition gratuite de matelas ou de matériels de plage, et cela tout ce nous n'avons pas de protocole de sécurité sanitaire permettant de s'assurer que les matelas sont sains de tout risque de transmission de virus. »

Avec ou sans serviette sur le sable

Sur la grande majorité des plages, la possibilité de poser sa serviette sera offerte. Dans la Pieve de l'Ornano, trois communes, Albitreccia, Grosse-to-Fraguà-Porticcia et Pietrosella - Sotru-di-Perzu, plus au sud, s'étant alignées sur le Sartenais-Valinco, la notion de plage dynamique sera, pour le moment, appliquée. « On ne pourra pas y poser sa serviette », précise Franck Robine.

Dans certaines communes, des choix ont été faits, à l'image de Bonifacio où les plages du centre-

ville resteront inaccessibles ainsi que la crique de Capo di Feu plus à l'ouest, tout le reste étant ouvert. En Corse-du-Sud, trois communes maintiennent leur plage fermée, Coti-Chiavari, Appietto et Lava.

Finalement, Ajaccio a franchi le pas. Laurent Marcangeli, qui avait prévu de rouvrir lundi prochain, estime que la responsabilité dont les habitants font preuve et les indicateurs sanitaires, pour l'instant encourageants, y incitent.

Les AOT dans le sillage

Dernière précision concernant les AOT (autorisation d'occupation temporaire), « nous signons entre aujourd'hui et demain (mardi et mercredi, ndr) bon nombre d'AOT en Corse-du-Sud et en Haute-Corse. Le valide, cette année, les mêmes AOT que l'on dernier et nous aurons sans doute, quelques dossiers supplémentaires conformes aux règles de l'urbanisme et au Padduc. » Pas de réouverture pour le moment des établissements de plage, mais « en signant l'AOT, j'envoie un signal, les établissements de plage pourront rouvrir quand le feu vert interviendra. »

ANNE-C. CHABANON